

Paris, le 16 juin 2020



Madame Edith BENMANSOUR
Directrice du Groupe Hospitalier Universitaire
des Hôpitaux Henri Mondor
51 avenue Mar de Lattre de Tassigny
94 000 Créteil

Madame la Directrice,

Je me permets d'attirer votre attention sur la situation de l'Hôpital Albert Chenevier de Créteil appartenant au GHU Henri Mondor.

LAURENCE

COHEN

En effet, deux projets me semblent particulièrement inquiétants.

Tout d'abord la privatisation de 20 lits de psychiatrie qui serait confiée à la clinique privée de Crosne.

SÉNATRICE

DU

VAL-DE-MARNE

Ces 20 lits font partie de l'unité des Cèdres sur le service intra hospitalier de psychiatrie. Certes, cette unité est fermée depuis l'été 2019 faute de médecin mais le projet de transfert au privé me paraît aberrant. D'après mes informations, la clinique privée n'assurerait aucun accueil ni la nuit ni le week-end, ne prendrait pas en charge les patient·es les plus compliqué·es.

Chacun·e connaît la logique financière qui prévaut dans le privé, et il est évident qu'il y aura un tri des patient·es, laissant en errance celles et ceux dont la prise en charge s'avère plus délicate. C'est bien une réduction et une dégradation de l'offre de santé qui va s'opérer.

GRUPE
COMMUNISTE

RÉPUBLICAIN
CITOYEN
ET ÉCOLOGISTE

Ce transfert de 20 lits de secteur à un établissement privé serait une nouvelle attaque contre l'hôpital public dans un contexte où la psychiatrie de secteur est particulièrement sinistrée, comme j'ai déjà eu l'occasion de le rappeler au gouvernement lors de ma question orale de janvier 2018, m'inquiétant déjà de la situation à Albert Chenevier.

Deuxièmement, le projet de transfert du service d'addictologie de l'Hôpital d'Emile Roux (Limeil Brévannes) au sein du service de rééducation digestive de l'Hôpital Albert Chenevier, suscite là aussi interrogations et inquiétudes. En effet, ce transfert entraînerait une suppression de lits dans les 2 établissements et donc une diminution de la capacité d'accueil. De même, alors que des espaces pour différentes activités existent à Emile Roux pour les patient·es suivis en addictologie, ce transfert, couplé au projet architectural, ne prévoirait pas les mêmes possibilités à Albert Chenevier. De même, il contribuerait à affaiblir l'hôpital Emile Roux, dont la fermeture de lits de soins de longue durée fait l'objet d'une lutte menée depuis plusieurs mois.

VICE-
PRÉSIDENTE

DE LA
COMMISSION
DES AFFAIRES
SOCIALES

Ce projet doit être soumis au Comité Technique d'Etablissement ce vendredi 19 juin après avoir été rejeté par l'ensemble des organisations syndicales en CHSCT en début d'année.

La pandémie du Covid 19 nous a, une nouvelle fois, montré l'importance des capacités d'accueil, du nombre de lits et la place de l'hôpital public. Il me semble que les deux projets évoqués ci-dessus mettraient à mal le rôle, les missions du public, tout en dégradant les conditions de travail du personnel et les conditions de prise en charge des patient-es.

Aussi, je souhaiterais que vous puissiez prendre en considération ces éléments afin que ces deux hôpitaux publics Albert Chenevier et Emile Roux, importants pour notre département, soient renforcés chacun dans leurs missions.

Dans l'attente d'une réponse favorable à l'abandon de ces deux projets, je vous prie de recevoir, Madame la Directrice, mes sincères salutations.

Copie : Mme VIDAL, Directrice de l'Etablissement Albert Chenevier.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'W. Roux', written in a cursive style. The signature is positioned in the lower right quadrant of the page.